

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente et un mars à dix-neuf heures, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire.

Date de convocation : 18/03/2025 Membres en exercices : 19 – Présents : 15 – Nombre de suffrages : 16

Présents : Mme BAUDART Aurélie, Mme CORDIER Odile, M. COUTURIER Stéphane, M. CRUSSARD Philippe, Mme DENIELE-VAMPOUILLE Nadine, M. DUTRIE Axel, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme DUVIVIER Chantal, M. HONVAULT Stéphane, M. LASSALLE Éric, M. LEFEBVRE Pierre-Louis, M. MERCIER Éric, Mme MERCIER Martine, M. PEENAERT Antoine, Mme VAMPLUS Vanessa

Excusés : Mme ANSEL Catherine, Mme KRASINSKI Eliane, Mme SEYS Véronique, M. VASSEUR Jean-Paul

Procurations : Mme ANSEL a donné pouvoir à Mme BAUDART et Mme SEYS à M. LEFEBVRE.

La séance est ouverte à dix-neuf heures sous la présidence de Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE, Maire. A été nommé secrétaire de séance M. MERCIER Éric. Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 est adopté.

Madame le Maire ouvre la séance par un point d'actualité.

Elle évoque la phase finale du chantier du Pont d'Ardres. Elle rappelle que ce projet vise principalement à améliorer le stationnement et la circulation piétonne, tout en intégrant une ambition environnementale, notamment par l'infiltration des eaux et la végétalisation des aménagements. Elle indique que les travaux se déroulent dans de bonnes conditions, tant pour les riverains que pour la circulation, particulièrement dense aux heures de pointe. Elle remercie son adjoint Stéphane Couturier pour son suivi hebdomadaire du chantier et sa disponibilité auprès des riverains, assurant un lien efficace avec les professionnels et une adaptation du plan initial en cas de besoin. Elle informe que le Département procédera à la réfection complète du tapis routier entre les 16 et 18 avril, entraînant une coupure totale de la circulation sur la Départementale. Elle précise qu'il s'agira de la dernière contrainte importante pour les riverains et remercie vivement ceux-ci, ainsi que les techniciens, pour leur coopération.

Madame le Maire aborde ensuite l'objet principal de la séance : l'adoption du budget 2025. Ce budget prévoit notamment plusieurs projets de voirie, parmi lesquels la réfection de la rue du Banc aux Chiens, de la Rivière Neuve, du Contre Halage à Pont d'Ardres et de la rue Brunet, sur les sections endommagées par les inondations de fin 2023. Elle mentionne également la dernière phase de réhabilitation du Contre Halage entre le pont et le lotissement des Trèfles. Suite à la procédure de marché public, c'est l'entreprise RAMERY qui arrive en tête de la consultation. Une réunion avec les riverains sera organisée afin de valider les aménagements envisagés.

Elle informe par ailleurs du lancement imminent du chantier du Pumptrack et Skate Park, très attendu par la jeunesse de la commune, pour un budget global prévisionnel de 100 000 €.

La rénovation de l'éclairage public en LED est également inscrite au budget pour un montant de 40 000 € pour la rue de l'Espérance et Pont d'Ardres notamment.

Concernant le cimetière, elle annonce la fin prochaine de la procédure de reprise des tombes abandonnées, prévue pour avril. Cette étape permettra de lancer les consultations d'entreprises pour poursuivre la réhabilitation, incluant la restauration du mur d'enceinte et l'installation d'une stèle au colombarium, pour un budget global de 40 000 €.

Madame le Maire évoque ensuite l'agenda des animations locales, en soulignant l'implication des associations. Elle mentionne la chasse aux œufs organisée par le Comité des Loisirs le 19 avril au complexe sportif, le tournoi de pétanque et le loto du Club Détente le 26, ainsi que le Parcours du Cœur du 27 avril.

Elle rappelle également les rendez-vous du mercredi pour les enfants à la médiathèque : un atelier créatif animé par Claudie le 2 avril pour fabriquer un panier de Pâques, un atelier de la MDNI le même jour pour la création d'un visuel de Pâques, et un autre le 23 avril pour personnaliser un magnet ou un badge.

Enfin, elle informe que le CLSH accueillera 80 enfants du 7 au 19 avril pendant les vacances scolaires, avec un programme riche en animations et en sorties.

1. Proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour

Motion pour la création d'une salle de coronarographie au Centre Hospitalier de Calais

Madame le Maire propose au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour l'examen d'une motion pour la création d'une salle de coronarographie au Centre Hospitalier de Calais.

Le conseil accepte à l'unanimité.

2. FINANCES

- **Compte financier unique 2024**
Bilan 2024

FONCTIONNEMENT

	Budget 2024	Réalisé 2024
Dépenses	2 025 496 €	1 600 964,35 €
Recettes (hors report)	2 025 496 €	2 064 248,79 €

Excédents de fonctionnement dégagés sur 2024 : 463 434,44 €

Rappel : excédents dégagés les années précédentes

2023	468 578,26 €
2022	414 182,72 €
2021	334 330,02 €
2020	395 203,12 €

Résultats de fonctionnement 2024	463 434,44 €
Excédents 2023	+ 50 000 €
Résultat total	513 434,44 €

INVESTISSEMENT

	Réalisé 2024
Dépenses	485 552.94 €
Recettes (hors report)	763 271,35 €

La section d'investissement présente un excédent 2024 de **277 718.41 €**.

Afin de calculer le résultat consolidé d'investissement, il convient d'y ajouter le report des exercices antérieurs, ainsi que les restes à réaliser.

Résultat 2024	277 718.41 €
Excédents antérieurs	+ 725 575.49 €
Résultat de la section d'investissement à reporter au budget 2025	= 1 003 293.90 €
Restes à réaliser 2024 reportés en dépenses 2025	- 376 261,76 €
Résultat consolidé d'investissement	+ 627 032,14 €

Réalisations 2024

PATRIMOINE ET EQUIPEMENTS

- Remplacement du portail du complexe sportif et de certaines issues de secours de la salle de sport
- Installation d'une fontaine à eau dans la salle de sport
- Mise en conformité de l'alimentation électrique de la pétanque
- Renouvellement des pompes d'arrosage (terrains de sport et fleurs)
- Mise aux normes des exutoires de fumée de la cantine
- Rénovation de la toiture et installation d'un nouveau système de ventilation de l'école maternelle
- Aménagement de la nouvelle classe élémentaire avec un écran interactif
- Rénovation d'un logement en location (fait en régie par le service technique)
- Renouvellement de matériel divers : copieur de l'école, autolaveuse pour la salle de sport, four et friteuse de la cantine, frigo et cafetière de la salle polyvalente, tondeuse, serveur informatique de la mairie

VOIRIE

- Réparation de chaussée Rue poissonnière
- Aménagement d'un cheminement piéton sur la RD943 (devant le Chalet)
- Passage de l'éclairage public en LED dans les Gardénias. Cela a permis une économie d'énergie de 80 % : la consommation annuelle est passée de 5 516 kWh à 1 111 kWh.
- En cours - Travaux d'aménagement des trottoirs et stationnements à Pont d'Ardres

Principaux ratios d'analyse financière

2024 En € / habitant	LES ATTAQUES	Moyenne régionale Communes entre 2000 et 3500 habitants
Recettes réelles de fonctionnement	977 €	982 €
Charges réelles de fonctionnement	705 €	820 €
Capacité d'autofinancement brute = excédent de fonctionnement pour financer l'investissement (dettes + travaux) Norme attendue > 10 %	272 € 563 022 € au total Soit 27,8 % des recettes de fonctionnement	162 €
Capacité d'autofinancement nette = excédent de fonctionnement pour financer les travaux (CAF brute – remboursement du capital de la dette)	174 € 360 947 € au total	101 €
Dettes	1073 €	504 €
Capacité de désendettement - ratio < 3 ans : situation saine - 3 < ratio < 6 ans : situation acceptable - 6 < ratio < 9 ans : situation à surveiller - 9 < ratio : situation tendue	3,95 ans	3 ans

Repères – Recettes de fonctionnement

2024 <i>En €/hab</i>	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence			
		Département	Région	National	
Ressources Fiscales	798	646	632	641	
Dotations et participations	63	243	252	243	
Ventes et autres produits courants non financiers	114	88	94	130	
Produits réels financiers	1	1	0	0	
Produits réels exceptionnels	1	5	3	7	

Taux d'impositions 2024

	Taux à Les Attaques	Taux moyens au niveau départemental	Taux moyens au niveau national
Taxe foncière sur le bâti	38,14 %	51 %	39,74 %
Taxe foncière sur le non bâti	40,11 %	50,88 %	51,08 %
Taxe d'habitation	18,82 %	28,80 %	23,88 %

Repères – Dépenses de fonctionnement

2024 <i>En €/hab</i>	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence			
		Département	Région	National	
Charges générales	238	277	285	279	
Charges de personnel	331	446	424	417	
Charges de gestion courante	84	87	95	105	
Charges réelles financières	53	20	14	16	
Charges réelles exceptionnelles	0	2	2	3	

Strate de référence :

Population : 2072

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

Le conseil devait auparavant approuver le compte de gestion produit par le comptable public, puis le compte administratif produit par le Maire. Ces deux documents sont aujourd'hui regroupés en un seul : le Compte Financier Unique. Cela constitue une mesure de simplification qui allège les processus administratifs et la lisibilité des comptes.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil décide à l'unanimité (16 voix POUR) :

- **D'approuver le compte financier unique 2024 de la commune**
- **De donner pouvoir à Mme le Maire pour signer tout document nécessaire à la procédure.**

- **Affectation des résultats 2024**

Le compte financier unique faisant apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de **513 434,44 €**, **le Conseil décide à l'unanimité (17 voix POUR) de l'affecter ainsi :**

- **463 434,44 €** en investissement (affectation comptable R 1068)
- **50 000 €** en fonctionnement (affectation comptable R 002).

L'excédent d'investissement de **1 003 293.90 €** est reporté d'office en investissement.

- **Fiscalité 2025 : taux de taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti, et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires**

Grâce à la gestion rigoureuse de notre budget communal, nous pouvons proposer de maintenir les mêmes taux d'imposition. Ils n'ont pas été augmentés depuis 2013.

Pour rappel, la taxe d'habitation a été supprimée pour les résidences principales, mais a été maintenue pour « les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation ».

	Taux 2024	Taux 2025 proposés
Taxe foncière sur le bâti	38,14 %	38,14 %
Taxe foncière sur le non bâti	40,11 %	40,11 %
Taxe d'habitation	18,82 %	18,82 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services des impôts, en fonction du bien immobilier. Le produit fiscal 2025 est estimé à 694 830 € pour les taxes foncières et d'habitation.

Le Conseil décide à l'unanimité (17 voix POUR) :

- **D'approuver ces taux d'imposition**
- **De charger Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.**

• BUDGET 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2024		2025
	Budget	Réalisé	Propositions
011 - Charges à caractère général	557 000.00 €	493 873.49 €	548 100.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	730 000.00 €	723 671.92 €	800 000.00 €
014 - Atténuations de produits	150.00 €	91.00 €	150.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	183 700.00 €	173 091.69 €	209 115.00 €
66 - Charges financières	120 000.00 €	108 998.19 €	105 000.00 €
67 - Charges spécifiques	2 000.00 €		2 000.00 €
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations	16 100.00 €	16 099.68 €	
023 - Virement à la section d'investissement	331 557.62 €		327 302.02 €
042 - Opérations d'ordre entre section	84 988.38 €	84 988.38 €	79 778.98 €
Total dépenses de fonctionnement	2 025 496.00 €	1 600 814.35 €	2 071 446.00 €

011 - Les charges à caractère général regroupent les dépenses d'énergie, des fournitures diverses, l'entretien courant des bâtiments, et de la voirie. Elles comprennent également les assurances, les publications, les fêtes et cérémonies, le transport, les frais postaux et télécom, les impôts.

012 - Les charges de personnel comprennent les salaires, les charges et les cotisations à un comité d'action sociale pour les agents. L'augmentation prévue en 2025 est principalement liée à l'augmentation des charges patronales (les cotisations retraites à la CNRACL). Les crédits 2025 intègrent également le recrutement de contractuels pour des remplacements d'agents en arrêt maladie.

014 - Les atténuations de produits correspondent au dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs.

65 - Les autres charges de gestion courante intègrent les subventions aux associations, au CCAS, la contribution au service incendie, les indemnités des élus, et les admissions de créances en non-valeur. Les crédits augmentent en 2025 pour pouvoir admettre en non-valeur d'anciens loyers (anciens locataires en surendettement et en liquidation judiciaire).

66 - Les charges financières sont les intérêts des emprunts, à rembourser par la section de fonctionnement, et le capital par la section d'investissement.

67 - Les charges spécifiques enregistrent les titres de recettes annulés (annulation de facture d'une année précédente par exemple)

68 - Le chapitre Dotations aux amortissements et aux dépréciations permet d'ajuster une provision quand une créance a plus de 2 ans et que le Trésor public n'a pas encore réussi à la recouvrer. Le montant de ces créances étant en diminution, la provision ne devra pas être augmentée cette année.

023 - Il s'agit du virement prévisionnel à la section d'investissement, c'est-à-dire l'autofinancement minimum qui sera dégagé en 2025. Il n'y a pas de réalisation dans ce chapitre car l'excédent est constaté à la clôture de l'exercice comptable pour être affecté à la section d'investissement l'année suivante.

042 - Les opérations d'ordre entre sections sont les opérations d'amortissements comptables obligatoires. Il ne s'agit pas d'une opération réelle, uniquement un jeu d'écriture comptable entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2024		2025
	Budget	Réalisé	Propositions
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	76 000.00 €	81 232.90 €	79 850.00 €
73 - Impôts et taxes	794 206.00 €	808 043.00 €	799 206.00 €
731 - Impositions directes	809 600.00 €	846 062.40 €	846 300.00 €
74 - Dotations et participations	121 190.00 €	131 166.88 €	119 090.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	133 000.00 €	142 751.90 €	136 000.00 €
76 - Produits financiers		1 379.88 €	
77 - Produits spécifiques		1 643.09 €	
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et prov			11 000.00 €
013 - Atténuations de charges	20 000.00 €	37 979.26 €	15 000.00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
042 - Opérations d'ordre entre section	21 500.00 €	13 989.48 €	15 000.00 €
Total recettes de fonctionnement	2 025 496.00 €	2 114 248.79 €	2 071 446.00 €

70 - Les produits des services correspondent aux recettes des services communaux : cantine, garderie, concessions du cimetière, participation de la Poste à l'Agence Postale Communale, etc.

73 - Les impôts et taxes correspondent à des versements de Grand Calais (attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire), et à un versement de l'Etat liée aux recettes fiscales.

731 - Les impositions directes sont constitués en majorité des recettes de taxes foncières. D'autres taxes alimentent ce chapitre : taxe sur les pylônes électriques, les droits de mutation (part communale des frais de notaire), etc. Le montant de recettes de taxes foncières n'est qu'estimatif, nous n'avons pas encore eu notification du montant 2025 par les services de l'Etat.

74 - Les dotations et participations sont principalement composées des dotations de fonctionnement versées par l'Etat. Le montant 2025 n'est qu'estimatif, car nous n'avons pas encore connaissance des montants alloués cette année.

75 - Les autres produits de gestion courante comptabilisent les loyers des 11 biens en location.

76 et 77 - Ces chapitres ont enregistré en 2024 des remboursements de factures par des fournisseurs.

78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions. Le montant des créances impayées de plus de 2 ans étant en diminution, il conviendra de faire une reprise sur la provision.

013 - Le chapitre Atténuation de charges comprend le remboursement des salaires des agents en arrêt maladie.

002 - Il s'agit de la part d'**excédent** 2024 reporté en fonctionnement.

042 - Les opérations d'ordre sont des virements de la section d'investissement vers la section de fonctionnement. En l'occurrence, elles correspondent à des travaux d'investissement effectués « en régie », c'est-à-dire réalisés par le personnel communal. La section d'investissement a donc « racheté » à la section de fonctionnement le temps passé par les agents et les matériaux nécessaires aux travaux.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2024		2025		
	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Total 2025
20 - Immobilisations incorporelles	7 000.00 €	3 357.60 €	4 000.00 €	3 642.40 €	7 642.40 €
21 - Immobilisations corporelles	610 968.98 €	198 312.92 €	903 900.00 €	19 854.82 €	923 754,82 €
23 - Immobilisations en cours	875 230.86 €	6 762.96 €	836 769,37 €	352 764.54 €	1 189 533,91 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	205 000.00 €	203 275.26 €	155 000.00 €		155 000.00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	81 354.72 €	73 844.20 €	15 000.00 €		15 000.00 €
041 - Opérations patrimoniales			170 000.00 €		170 000.00 €
Total dépenses d'investissement	1 779 554.56 €	485 552.94 €	2 084 669.37 €	376 261.76 €	2 460 931.13 €

20 - Les immobilisations incorporelles correspondent à nos droits d'utilisation du logiciel administratif (comptabilité, Etat civil, paie, cimetière, etc.)

Les chapitres 21 et 23 prévoient les réalisations suivantes en 2025 :

BATIMENTS ET EQUIPEMENTS – 343 500 €

- Pumptrack et skatepark
- Ventilation de l'école élémentaire
- Installation d'adoucisseurs d'eau à l'école élémentaire et à l'école maternelle
- Cimetière : installation d'une stèle au columbarium, reprise d'une partie des tombes abandonnées, travaux sur le mur d'enceinte
- Robot tondeuse pour le terrain de foot
- Régulation de la chaudière des vestiaires de foot et ventilation
- Installation de caméras de surveillance au complexe sportif
- Salle de sport : panneau de score à renouveler et changement des tôles en polycarbonate
- Illuminations de Noël
- Renouvellement du mobilier de la salle de réunion, de matériel et outillage divers

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS – 588 400 €

- Fin des aménagements de Pont d'Ardres
- Travaux de réparations de voirie suite aux inondations (Rue du Contre Halage, Rue Brunet, Rue du Banc aux Chiens, Rue de la Rivière neuve)
- Réfection de la Rue du Contre Halage entre le pont et les Trèfles
- Signalisation : marquage Rue de Bruxelles
- Défense incendie : remplacement de 2 poteaux incendie et renforcement de la signalisation
- Eclairage public : Pont d'Ardres, Rue de l'Espérance, Rue des Marguerites
- Travaux de réparations ponctuels et d'aménagement (tronçons de trottoir Rue de l'espérance et Route d'Andres, parterres RD943, pompe d'évacuation de l'eau pluviale sous le pont du chemin de fer à Pont d'Ardres)

Les crédits restants au chapitre 23 ne sont pas affectés et constituent une réserve.

016 - Il s'agit du remboursement du capital des emprunts. Le capital restant dû sera de 2 064 071.10 € au 31 décembre 2025. Aucun emprunt n'a été contracté depuis 2015.

040 - Les opérations d'ordre sont des virements de la section d'investissement vers la section de fonctionnement pour les travaux effectués en régie (= chapitre 042 en recettes de fonctionnement).

041 - Les opérations patrimoniales sont des opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit de jeux d'écritures comptables pour des régularisations dans notre état d'actif. Le montant est strictement équivalent en recettes d'investissement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2024		2025
	Budget	Réalisé	Propositions
001 - Excédent d'investissement reporté	725 575.49 €	725 575.49 €	1 003 293.90 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	577 578.35 €	570 608.24 €	537 434.44 €
13 - Subventions d'investissement		46 540.00 €	343 121.79 €
16 - Emprunts et dettes assimilés		1 280.01 €	
021 Virement de la section de fonctionnement	351 557.62 €		327 302.02 €
040 - Amortissements	84 988.38 €	84 988.38 €	79 778.98 €
041 - Opérations patrimoniales	59 854.72 €	59 854.72 €	170 000.00 €
Total recettes d'investissement	1 779 554.56 €	1 488 846.84 €	2 460 931.13 €

001 – L'excédent d'investissement reporté correspond au résultat d'investissement de l'année précédente.

10 – Les dotations, fonds divers et réserves intègrent :

- l'affectation des excédents de fonctionnement de l'année précédente,
- le Fonds de Compensation de la TVA, qui est un remboursement de la TVA payée sur nos dépenses d'investissement de 2 ans auparavant,
- le produit de la taxe d'aménagement, dont s'acquittent les demandeurs de permis de construire.

13 – Les subventions sont les financements qui ont été sollicités par la commune pour certains projets :

- ✓ 146 400 € pour les réparations de voirie suite aux inondations de l'hiver 2023 (Etat et Département)
- ✓ 25 724 € pour le pumptrack (Région), nous sommes encore en attente de la décision du Département (22 027 € demandés)
- ✓ 138 138 € pour la réhabilitation des trottoirs et stationnements de Pont d'Ardres. 15000€ ont été perçus en 2024, restent 123 138 € à percevoir en 2025. Nous sommes encore en attente d'une réponse pour le Fonds Vert (162 530 € sollicités).
- ✓ 47 859.79 € pour la réfection de la Rue du Contre Halage entre le pont et les Trèfles (Etat et Département).

16 – Emprunts, il s'agit des cautions versées par 2 nouveaux locataires lors de leur prise à bail.

021 – Le virement de la section de fonctionnement correspond à l'autofinancement prévisionnel qui sera constaté à la clôture de l'exercice comptable.

040 – Les amortissements comptables sont strictement équivalents au chapitre 042 en dépenses de la section de fonctionnement.

041 – Les opérations patrimoniales sont des opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement.

Le Conseil décide à l'unanimité (17 voix POUR) :

- **D'adopter le budget primitif 2025 de la commune, selon les montants indiqués par chapitre budgétaire**
- **De fixer le taux de fongibilité des crédits à 7,5 % conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.**

- **Subventions et mises à disposition des équipements communaux aux associations locales**

Toutes les associations ont été invitées à nous faire leur demande de subvention pour le 3 mars 2025. Les montants proposés ainsi que les services apportés aux associations par la commune ont été étudiés en commission finances le 24 mars. Le vote des subventions doit être effectué une à une. Les conseillers impliqués dans une association sont invités à s'abstenir lors du vote.

Association	Montant de subvention proposé	Mise à disposition par la commune	VOTE
Anciens Combattants	400 €		Unanimité (17 POUR)
Aiki Goshindo	450 €	Dojo	15 POUR et 2 abstentions (E. LASSALLE et V. VAMPLUS)
LABC	3 000 €	Salle de sports selon planning défini	Unanimité (17 POUR)
Archers	365 €	Salle de sports et terrain extérieur selon planning défini	Unanimité (17 POUR)
Sport pour tous	200 €	Salle de sports selon planning défini	Unanimité (17 POUR)
Loisir Pétanque Attaquois		Terrain de pétanque Achat de 2 tonnelles pour mise à disposition.	15 POUR et 2 abstentions (P. CRUSSARD et A. BAUDART)
Les clefs du bonheur	300 €	Salle de la médiathèque selon planning défini	Unanimité (17 POUR)
FC Les Attaques		Vestiaires, terrains	Unanimité (17 POUR)
Club détente		Salle polyvalente selon planning défini	Unanimité (17 POUR)
Toutes au sport		Salle polyvalente selon planning défini <i>En attente du formulaire de demande</i>	Unanimité (17 POUR)
Les Gazelles		Salle communale de l'ancienne mairie <i>En attente du formulaire de demande</i>	Unanimité (17 POUR)

Pour rappel, toutes les associations de la commune peuvent bénéficier de la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente deux fois par an. Cette mise à disposition comprend également le temps des services communaux pour la préparation et le nettoyage. Sur réservation préalable, le matériel intercommunal peut également être prêté pour les manifestations, avec transport, montage, et démontage par le service technique.

Si une association souhaite bénéficier de la salle polyvalente au-delà de 2 fois par an, et selon la disponibilité de la salle, une participation de 250 € sera demandée.

Pour rappel, la salle est louée aux Attaquois au tarif de 500 €, et aux non Attaquois à 800€.

- **Subvention à la Coopérative scolaire**

La commune contribue chaque année à la coopérative scolaire pour financer des voyages scolaires de fin d'année. Nous avons été sollicités par la directrice pour renouveler cette prise en charge du transport pour les sorties scolaires de fin d'année. Le montant maximum est habituellement fixé à 760 € par an.

Le Conseil décide à l'unanimité (17 voix POUR) :

→ **De fixer la participation de la commune à 760 € maximum pour les voyages scolaires 2025.**

- **Subvention au CCAS**

Chaque année, la commune verse une subvention au CCAS pour assurer ses missions : secours d'urgence, colis des aînés, et repas des aînés.

Le Conseil décide à l'unanimité (17 voix POUR) de fixer la participation du budget communal à 20 000 € cette année, montant identique à celui versé en 2024.

3. INTERCOMMUNALITÉ

- **Programme local de l'Habitat de Grand Calais Terres & Mers**

Le Programme Local de l'Habitat vise à définir sur l'intercommunalité, pour une durée de 6 ans, les principes et objectifs d'une politique visant à répondre aux besoins en logement et en hébergement et à favoriser la cohésion sociale et urbaine, tout en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements entre les communes et les quartiers d'une même commune.

Son élaboration s'est déclinée en 3 phases : diagnostic territorial, document d'orientations et programme d'actions.

Le programme d'actions du présent PLH contient 17 actions classées de la manière suivante, au sein des 4 axes stratégiques politiques retenus :

AXE 1 : Maîtriser la construction neuve pour renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire

Action 1 : Produire 433 logements neufs par an (8 /an à Les Attaques)

Action 2 : Mettre en place une stratégie foncière (travail sur les friches)

Action 3 : Diversifier et déconcentrer l'offre locative sociale pour répondre aux besoins des ménages

Action 4 : Créer un cadre de dialogue et d'attractivité auprès de la promotion privée (attirer les investisseurs)

Action 5 : Suivre l'évolution de l'offre des meublés touristiques (outils de régulation)

AXE 2 : Poursuivre la réhabilitation du parc ancien

Action 6 : Garantir la qualité de l'offre proposée au sein du parc locatif privé (permis de louer, permis de diviser)

Action 7 : Poursuivre la reconquête des logements vacants. Objectif : remettre sur le marché 25 logements vacants /an

Action 8 : Poursuivre l'intervention au sein des copropriétés (recensement et accompagnement des copropriétés)

Action 9 : Coordonner une stratégie intercommunale pour le bâti dégradé et pour la rénovation énergétique (espace conseil France Rénov')

Action 10 : Soutenir la primo accession notamment dans le parc ancien

AXE 3 : Assurer la réalisation de parcours résidentiels ascendants

Action 11 : Développer l'offre de logements à destination des jeunes actifs pour accompagner le développement économique du territoire (partenariats associatifs, promotion de la colocation)

Action 12 : Renforcer l'accompagnement des seniors vers l'accès à une offre adaptée au vieillissement à domicile (accompagnement pour les travaux du domicile, développement des logements sociaux seniors)

Action 13 : Répondre aux obligations réglementaires du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (gestion des aires d'accueil)

AXE 4 : Structurer la gouvernance de la politique de l'habitat

Action 14 : Structurer les services (création d'un département « Habitat » dans les services de l'agglomération)

Action 15 : Evaluer la politique mise en place (création d'un Observatoire)

Action 16 : Piloter et animer la politique locale de l'habitat en lien avec les communes et les partenaires (mise en œuvre d'une conférence intercommunale du logement)

Action 17 : Garantir la compatibilité réglementaire du projet d'aménagement du territoire, traduit dans les documents cadres (compatibilité du PLH avec le PLUi et le SCOT).

La communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers a arrêté son PLH le 6 février 2025 en conseil communautaire, et est en cours d'approbation dans les communes de l'agglomération.

Le Conseil décide à l'unanimité (17 voix POUR) :

- **De donner un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat de GCTM**
- **D'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches et à signer tout document utile à la présente délibération.**

4. PARTENARIATS

- **Convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales**

La communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers et ses 14 communes sont engagées dans le champ de l'action sociale et familiale, en lien étroit avec leurs partenaires, notamment la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Ce partenariat s'est notamment traduit par l'adoption en 2021 de la 1^{ère} Convention Territoriale Globale (CTG) couvrant la période 2021 à 2024 :

- au service du développement d'une offre de service de qualité en faveur de la petite enfance, de la jeunesse et plus largement des familles
- avec le soutien financier de la CAF (notamment bonus territoire, prestations de services et autres bonus).

Cette CTG 2021-2024 signée entre la CAF, l'agglomération et ses 14 communes, est arrivée à échéance. Malgré un contexte peu favorable (démarrage post-COVID), elle présente un bilan global positif.

La signature d'une CTG 2ème génération (pour la période 2025-2029) fixe le nouveau cadre de développement des services aux familles en renforçant le travail commun entre tous les acteurs.

Dans ce cadre, l'agglomération a associé pour l'élaboration de cette nouvelle CTG près de 90 acteurs du territoire (élus, services, institutions et associations), via notamment séminaires et ateliers thématiques : petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, accès aux droits (dont inclusion numérique, lutte contre l'illettrisme), animation vie sociale et logement.

Les besoins des familles, les enjeux et objectifs stratégiques transversaux et prioritaires se déclinent sur les axes suivants :

- Le maintien / développement de l'offre à destination de la petite enfance, enfance et jeunesse ;
- Le soutien à la parentalité et l'association des parents à la politique de l'enfance et de la jeunesse ;
- L'accompagnement des transitions aux différents âges de l'enfance et de la jeunesse ;
- favoriser l'éveil, l'émancipation, d'engagement et de citoyenneté, à tous les âges, de la petite enfance à la jeunesse ;
- La lutte contre les inégalités et l'accès aux droits, prise en charge du handicap et accompagnement social / parcours global ;
- la qualification des pratiques professionnelles favorisées par les échanges / mise en réseau au sein d'une communauté éducative et solidaire qui renforce son pilotage transversal et décline au local les politiques publiques et veille à leur articulation ;
- la visibilité de l'offre de service globale pour les usagers et les professionnels.

La convention CTG2 constituera le nouveau cadre de l'action sociale et familiale pour la période 2025-2029 en déclinant la dimension sociale du Projet de territoire de l'agglomération.

Elle sera signée par l'agglomération GCTM et ses 14 communes, la CAF, le Conseil Départemental et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Le Conseil décide à l'unanimité (17 voix POUR) :

→ **D'autoriser Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2ème génération 2025-2029 ainsi que ses éventuels avenants.**

- **Convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais pour l'accès à la plateforme Marchés publics**

Le Centre de Gestion met à disposition de ses collectivités affiliées une plateforme de dématérialisation des marchés publics. Cette plateforme gratuite nous permet de publier nos marchés publics, et de réceptionner les offres des entreprises. Selon le montant de nos marchés, nous sommes dans l'obligation de dématérialiser nos procédures de consultation des entreprises.

Nous utilisons déjà cette plateforme pour tous nos marchés. Cependant, le CDG demande aujourd'hui la signature d'une convention pour pouvoir continuer à bénéficier de ce service gratuit.

Le Conseil décide à l'unanimité (17 voix POUR) :

→ **D'autoriser le Maire à signer la convention relative aux conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés.**

- **Demande de subvention au Département pour le renouvellement des ordinateurs de la médiathèque**

Le conseil municipal a validé le 16 décembre dernier la signature de la convention de partenariat avec le Département pour l'accès aux services de la Médiathèque Départementale. Cette convention nous permet notamment de pouvoir solliciter des subventions pour notre médiathèque.

Dans le cadre du déploiement du réseau de lecture publique de l'agglomération, toutes les médiathèques utiliseront le logiciel de gestion des collections ARCHIMED, et nous disposerons d'un site internet commun répertoriant tous les ouvrages. Une carte de lecteur permettra l'accès à toutes les médiathèques qui adhèrent au réseau.

Les deux ordinateurs actuels de la médiathèque, qui ont plus de 10 ans, sont obsolètes et ne permettent pas d'utiliser cette nouvelle solution logicielle. Pour répondre à ces besoins, nous envisageons l'achat de deux nouveaux ordinateurs pour un montant total de 2866,99 € HT.

Nous sollicitons ainsi une subvention d'un montant de 860 € auprès du Département pour financer cet investissement nécessaire.

Le Conseil décide à l'unanimité (17 voix POUR) :

- **D'approuver ce projet et son financement**
- **D'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière du Département**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande et à son attribution éventuelle (courriers, dossier, convention, avenants, etc.)**

- **Motion pour la création d'une salle de coronarographie au Centre Hospitalier de Calais**

La motion suivante a été adoptée par le conseil communautaire de Grand Calais Terres & Mers le 27 mars. Elle sera présentée à tous les Conseils Municipaux du Calaisis afin de la soutenir.

Le Centre Hospitalier de Calais n'est toujours pas doté d'une salle de coronarographie et ce, malgré sa capacité à l'accueillir et les demandes répétées et insistantes des équipes médicales et des élus locaux.

Cette situation, conséquente à un refus de l'ARS Hauts-de-France, n'est pas acceptable pour la plus grande ville du Département du Pas-de-Calais, plus encore, quand on sait que le corps médical a alerté sur les difficultés de prise en charge que cela génère pour la patientèle locale.

Cette situation est d'autant plus inacceptable qu'en 2022, le Calaisis présentait une surmortalité de plus de 45 % par rapport à la moyenne nationale pour les maladies cardiovasculaires.

Nous pouvons donc établir un lien entre cette surmortalité et l'absence de salle de coronarographie à Calais qui impose des déplacements à Boulogne-Sur-Mer, quand parfois chaque seconde compte.

Nous sommes face à un scandale sanitaire par le refus de l'ARS Hauts-de-France de développer cette offre de soin à Calais, refus qui porte préjudice à la population du Calaisis et qui rend inéquitable l'accès aux soins pour ne pas dire, les chances de survie.

La vie d'un habitant du Calaisis n'a pas moins de valeur que celle de tout autre habitant du territoire national. Le Calaisis ne peut être un territoire méprisé par les plus hautes instances et autorités. Nous exigeons donc l'ouverture d'une salle de coronarographie au Centre Hospitalier de Calais, en 2025. Il est proposé d'interpeller collectivement Monsieur Yannick NEUDER, Ministre de la santé et de l'accès aux soins.

Le Conseil décide à l'unanimité (17 voix POUR) d'approuver la présente motion.

5. QUESTIONS DIVERSES

- **Présentation du nouveau logo et de la charte graphique**

Madame le Maire indique que la création du nouveau logo de la commune a été le fruit d'un travail collectif mené lors d'une réunion entre les élus municipaux en décembre 2024. Cette démarche vise à doter la commune d'une identité visuelle plus moderne, tout en valorisant son histoire.

Le nouveau logo conserve un élément fort de l'ancien visuel : le symbole du bateau. Il fait référence au fait que la commune était autrefois située dans une zone de marais.

Par ailleurs, un nouvel élément graphique a été introduit : une barre bleue située entre les deux lettres "T", qui symbolise le canal qui traverse la commune, un trait d'union géographique et symbolique entre le centre du village et le quartier de Pont d'Ardres.



La séance est levée à 20H05.